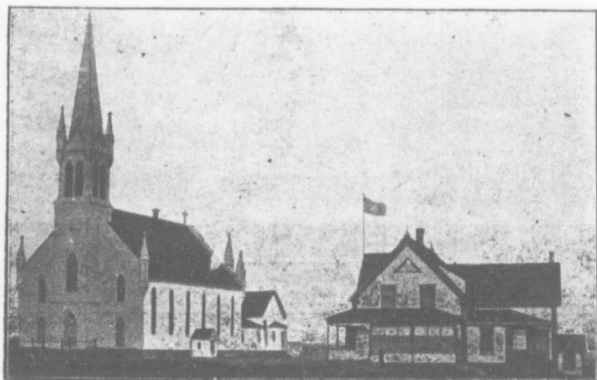


L'HISTOIRE
DE
LA PAROISSE DE ST. PIERRE
DE COCAGNE

Diocèse de St.-Jean, N. B.



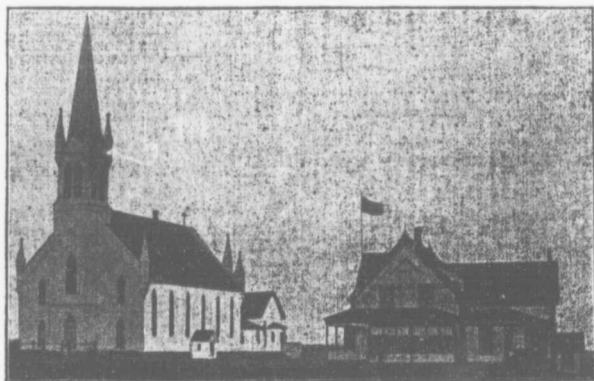
Par l'abbé D. F. Leger, curé

L'ÉVANGÉLINE, MONCTON

1920.

L'HISTOIRE
DE
LA PAROISSE DE ST. PIERRE
DE COCAGNE

Diocèse de St.-Jean, N. B.



Par l'abbé D. F. Leger, curé

L'ÉVANGÉLINE, MONCTON

1920.



IMPRIMATUR

Jean Hébert,

Prélat Domestique

Et Vicaire Général

Du diocèse

De St Jean, N. B.

AVANT-PROPOS

L'histoire de la paroisse de St-Pierre de Cocagne n'a pas été commencée trop tôt. Quelques années plus tard, une autre génération éteinte, et il aurait été quasi impossible d'en tracer l'origine.

Aujourd'hui même, malheureusement, les parents semblent ne plus se complaire, entourés de leurs enfants, au foyer paternel, à leur raconter les histoires et les événements de "sur l'an premier"; pratique pourtant admirable à un double point de vue: imprimer dans la mémoire de la famille le goût de nos si belles et si chères traditions, tout en infusant dans le coeur des jeunes les principes de notre sainte religion et du plus pur patriotisme.

Car, il ne faut pas l'oublier, l'histoire de l'Acadie, vraiment, presque à l'égal de l'Histoire Sainte, peut se lire et s'assimiler à notre vie nationale.

Pas un autre peuple de la terre a vécu, jusqu'à nos jours, dont l'histoire puisse former un parallèle aussi complet, même dans les détails, entre le peuple de Dieu ou d'Israël et le peuple acadien. En effet, en lisant les persécutions, l'exil et les malheurs des Israélites, nous semblons retrouver, à chaque page de la sainte Ecriture, la même oppression et les mêmes raffinements de cruauté que subirent nos chers ancêtres, pendant cent cinquante ans.

L'initiative de Sa Grandeur Mgr E.-A. LeBlanc, de demander l'historique de toutes les paroisses de son diocèse, afin de le conserver dans les archives de l'évêché, est donc des plus clairvoyantes et des plus louables. Et, à cette même fin, i-e, dans le but de perpétuer dans cette paroisse le souvenir des temps anciens, nous avons décidé de faire imprimer en plaquette cet humble travail qui redira pour longtemps, dans chacune des familles, ce que furent, jadis, les humbles commencements de la paroisse de Cocagne qui ne fut pas toujours aussi florissante qu'elle l'est aujourd'hui.

Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. l'abbé J.-A. Laruevêque, ancien curé de Cocagne, pour les notes vraiment précieuses qu'il a eu l'obligeance de nous passer. Plusieurs de ces notes avaient été recueillies des lèvres des nonagénaires qui vivaient encore, dans ses premières années, ici.

L'abbé D.-F. Léger, curé.

Curé de Cocagne.

CHAPITRE I

Par qui ce nom est donné

L'existence du nom de la paroisse de Cocagne remonte assez haut dans l'histoire de l'Acadie. Ce mot vient du latin (Coquina) qui veut dire : cuisine, bonne, chère, etc.

D'après M. Rameau de Saint-Père, historien français, qui a visité deux fois l'Acadie, M. Nicolas Denys, venu en Acadie en 1632, avec le commandeur de Razilly, eut de ce dernier, en récompense de ses bons services à la colonie, un fief ou concession de terrains d'une grande étendue, comprenant toutes les côtes du Golfe St-Laurent, à partir du détroit de Campseau jusqu'à la Baie des Chaleurs.

La concession de ce fief ne porte pas de date, mais elle a dû avoir été faite avant 1636, date de la mort de Razilly. Il est donc raisonnable de croire que, avant cette date, M. Denys avait déjà visité ses domaines.

Dans une des inspections de son fief, voici l'intéressante description qu'il écrit de Cocagne.

"Ayant doublé cette pointe (celle du Cap Tourmentin), et fait dix lieues le long de cette coste, l'on trouve une autre rivière où les barques entrent, il faut bien prendre le chenal, passé une petite île (aujourd'hui l'île St-Joseph) on est bien à couvert, et l'on trouve de l'eau assez; l'on mouille l'ancre devant une grande prairie (dans la partie appelée le Cove aujourd'hui) qui fait une anse d'une raisonnable étendue où l'on se met à l'abrit; j'ai nommé cette rivière "Cocagne", parce que j'y trouvay tant de quoi y faire bonne chère pendant huit jours que le mauvais temps m'obligea d'y demeurer, et tout mon monde était tel-

lement rassasié de poisson et de gibier qu'ils n'en voulaient plus; soit d'outardes, canards, sarcelles, pluviers, bécasses, bécassines, tourtres, lapins, perdrix, perdreaux, saumons, truites, maquereaux, esperlans, huîtres et d'autres sortes de bons poissons; tout ce que je puis vous en dire, c'est que nos chiens se couchaient contre la viande et le poisson tant ils en étaient rassasiés: le païs est aussi agréable que la bonne chère, ce terroir est plat couvert de très beaux arbres tant en grosseur qu'en hauteur de toutes sortes que je puis avoir mentionnez; il y a aussi de grandes prairies le long de la rivière environ cinq à six lieues dans les terres, le reste n'est navigable qu'en canot et il s'y trouve beaucoup plus de pins que d'autres arbres."

Qui, aujourd'hui, pourrait mieux décrire les beautés de la Baie de Cocagne? Le tout est fidèlement détaillé comme le pourrait faire la meilleure plume ou le plus parfait appareil photographique. Les Rayons X pourraient à peine mieux découvrir ce que recellent les profondeurs de la baie. Il est à croire, cependant, que l'imagination de l'intendant Denys fut surexcitée par les beautés naturelles du contour de cette baie vraiment splendide; et peut-être aussi par un de ces phénomènes de réfraction ou mirages comme on perçoit souvent sur nos côtes, l'illusion lui a magnifié démesurément l'étendue des prairies qui, en réalité, ne sont ni bien grandes ni bien nombreuses.

On dit qu'il y a, à la bibliothèque d'Ottawa, une antique carte géographique, sur laquelle la baie de Cocagne et son île sont mentionnées. Cette carte a pu être tracée par les premiers missionnaires.

Malgré son site charmant, la commodité de son havre, etc., Cocagne n'est pas habitée pour longtemps encore. On avait découvert d'abord les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton; et les nouveaux colons manquaient pour ouvrir d'autres territoires.

La baie de Cocagne ne servit donc et pour longtemps que d'abri sûr aux vaisseaux et transports desservant les autres postes déjà habitée.

Ce qui fait preuve que Cocagne était connue et appréciée depuis longtemps, c'est que, avant 1696, l'intendant Denys ayant perdu ses droits sur son fief, une autre concession avait été faite, sous forme de seigneurie, au sieur du Plessis de la Baye et Rivière

de Cocagne, mais ensuite révoquée et dont voici la copie.

Versailles, le 28 avril 1697

“Veu par le Roy était en son Conseil l'acte de concession faite à Québec le seize octobre 1696 par le sieur Comte de Frontenac, gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Canada, à Cadie, Ile Terre-Neuve et autres pays de France septentrionale et, par le sieur du Champigny Conseiller de sa Majesté en ses Conseils, Intendant de justice, police et finances de la Marine en Canada, de la Baye et Rivière de Cocagne situées à l'Acadie avec deux lieues de terre de front de chaque côté de la dite Baye sur six de profondeur à commencer le dit front sur la mer et continuer de même en profondeur avec les îles, îlots et prairies adjacentes pour en jouir par lui ses successeurs et ayant cause à perpétuité à titre de fief et seigneurie haute, moyenne et basse justice avec droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages, laquelle concession ayant esté examiné par le Roy en son conseil, sa Majesté y estant, et icelle reconnue non convenable à ses intentions pour l'établissement du dit pays à cause de son étendue et des conditions qui y sont exprimées. Sa Majesté a cessé et annule ladite concession, fait défense au dit Duplessis de s'en servir et enjoint au susdit sieur de Frontenac et de Champigny au commandant de l'Acadie et à ses officiers au dit pays de tenir arrêt qui sera exécuté nonobstant opposition et autres empêchements quelconques pour lesquels ne sera différé.” (copié ceci des archives fed. vol. F. 193.)

Le 4 octobre 1749, l'abbé LeLoutre écrit à Beau-bassin (Amherst) que M. de la Jonquière a fait partir de Québec deux bâtiments pour Cocagne. M. le chevalier de la Corne qui est à la tête d'un détachement considérable, à l'ordre d'établir le port de Cocagne et d'y bâtir un fort, afin de résister aux Anglais et conserver les postes de Cocagne et de Chediack.

Cependant, en autant que nous avons pu découvrir, Cocagne n'eut pas une colonie stable avant 1755. Les relations nous disent que l'abbé LeGuerne, après la dispersion, s'était retiré à Cocagne avec les restes de sa mission. C'est en effet à lui, dit l'abbé Casgrain, qu'il (Le Guerne) écrit la navrante relation de l'enlè-

vement des Acadiens.

Dans une lettre datée du 18 octobre 1755, conservée dans les Archives, M. de Vaudreuil écrit au ministre de France, et lui décrit la prise de Beauséjour par les Anglais, lui suggérant les moyens de harceler ces derniers à l'aide des Acadiens et des Sauvages, afin de les décourager de s'y établir d'une manière permanente. M. de Vaudreuil, en même temps, avertit le ministre qu'il donne ses ordres en conséquences à M. de Boishébert, lui recommandant tout spécialement de se concerter avec le Père Germain, jésuite.

En conséquence de cet ordre, M. de Boishébert vient établir son camp au Cap de Cocagne, où il séjourne jusqu'au 15 février 1756. En plein hiver, bravant les rigueurs de la saison, M. de Boishébert part de Cocagne à la tête de 120 hommes de troupe, pour aller à la rencontre de l'ennemi, laissant à sa place M. de Grandpré de Niverville, son second, avec un certain nombre de sauvages, afin de barrer la route aux Anglais et, par ce moyen, favoriser l'évasion des habitants acadiens.

Le but de ces hâtives démarches était d'empêcher les Anglais de venir fouiller les postes acadiens déjà établis de Gedaïque et de Cocagne.

Ces pauvres familles, toujours traquées, harcelées et cachées dans la profondeur des forêts, afin d'échapper à la poursuite des barbares, viennent à n'avoir plus rien à manger. Eussent-elles pu sortir à la Baie qu'elles auraient trouvé là, au milieu du gibier et du poisson, un facile moyen de subsistance. Mais le risque était trop éminent, étant épiés de tous côtés, surtout de celui de la mer.

La misère était grande, mais les dangers de se faire enlever étaient plus sérieux encore. Ce sont ces raisons qui décident M. de Vaudreuil d'avertir le ministre de France que M. de Boishébert devait faire passer à Miramichis tous les Acadiens résidant à Memramcuk, Chédiack et Cocagne. Dans sa lettre du 7 août 1756, écrite au ministre de France, M. de Vaudreuil l'avertit que la misère n'est pas moins grande dans l'Île Saint-Jean (l'Île du P. E.), où M. de Villejoin a nourri, depuis l'automne précédent, 1256 personnes y réfugiées. Ce printemps, il en a reçu 230 de Cocagne. Un bâtiment que M. de Villejoin avait envoyé à Cocagne a transporté à l'Île Saint-Jean 87

personnes, dont seize sont du nombre des cinquante revenues de la Caroline.

Dans une relation écrite le 10 mars 1756, de Belair, localité située à peu près un mille et demi en amont de la rivière de Cocagne, l'abbé LeGuerne détaille à M. le chevalier Drucour les embarras et les dangers encourus par les Acadiens de Cocagne que M. Boishébert essaye de soulager avec l'aide du Père Germain. Il faut aussi secourir, dans les environs, de quatre à cinq cent familles sauvages qui, comme les Acadiens, ne peuvent venir à la mer chercher leur subsistance : personne osant même se risquer dans le haut de la rivière. Plus que cela. On n'osait se servir du fusil, de crainte d'attirer de ce côté l'attention des Anglais."

CHAPITRE II

Les premiers colons à Cocagne

De 1757 à 1767, c'est-à-dire pendant dix ans, nous n'avons pu trouver qu'il soit resté des Acadiens à Cocagne. Mais il serait tout naturel de supposer que quelques uns, attirés par la beauté et la richesse naturelles de la localité, aient continué de résider dans les bois du littoral, espérant toujours que M. de Boishébert et ses troupes viendraient à bouter l'Anglais hors de l'Acadie.

Nous avons le fait que ce fut en 1767 que les premiers colons vinrent établir Cocagne définitivement. Ces courageux de la première heure furent : Joseph Gueguen, François Arsenault, Paul Hébert et Jean (dit Jeannotte) Bourg. Et les premiers titres agraires accordés aux Acadiens, après le Grand Dérangement, datent du 21 octobre 1772; et ce sont les Acadiens de Cocagne qui les obtiennent.

De fait, on trouve dans le vol. 15 des patentes de terres de la couronne, à Halifax, qu'en l'année 1772, les lots suivants sont accordés au hayve de Cocagne :

(1) A Joseph Gueguen, le lot nombre 1 situé au nord de la propriété de Thomas Allen (lieutenant de

la marine anglaise), contenant 450 arpents de terre haute et 22 arpents de marais dans la baie de Bouctouche ;

(2) A Joseph Poirier (dit Lantime), lot No 2 situé au nord du précédent, contenant 350 arpents de terre haute et 18 arpents de marais dans la baie de Bouctouche;

(3) A François Arsenault (le petit), lot No 1 à la pointe de la rivière de Cocagne, côté sud, 450 arpents;

(4) A Pierre Arsenault, lot No 2 au nord du précédent, côté sud de la rivière, 250 arpents;

(5) A Joseph Arsenault, lot No 3 contenant 450 arpents;

(6) A Jean Bourg, lot No 4, à L'anse, à deux milles et demi en amont de la rivière, à partir du lot No 1 contenant 400 arpents;

(7) A Paul Hébert, lot No 5 situé en haut de la dite Anse, 350 arpents: total 2740 arpents.

CHAPITRE III

Joseph Gueguen, sa carrière

Ce Joseph Gueguen, le premier mentionné dans la liste ci-dessus, naquit à Morlaix, France, dans le département du Finistère, vers 1740, et passa en Acadie à l'âge de onze ans comme protégé de l'abbé Manach qui se chargea de son éducation.

Un jour que le jeune Gueguen s'embarquait à la Baie-Verte, à bord d'une goélette pour traverser sur l'île St-Jean, un nommé Pierre LeBlanc prit le fusil du jeune Gueguen; et celui-ci achevait à peine de lui dire de faire attention, car ce fusil partait à son repos, que la "décharge" vint se loger dans la main gauche. Cet accident, dit-on, changea forcément la carrière du jeune Gueguen qui, à ce que l'on disait alors, se destinait à la prêtrise.

Peu de temps après, il se rend à Québec, où il étudie les hautes mathématiques et la navigation. Nous le trouvons quelques années plus tard à St-

Pierre et Miquelon, où il se marie en septembre 1760, à Anne Arsenault. Quelques enfants lui sont nés à St-Pierre: Joesph y baptisé en mars 1761; Jean baptisé en septembre 1762, et Marie y baptisée en 1764. C'est cette dernière qui épousa plus tard Joseph Arsenault de Cocagne. Il avait aussi une autre fille appelée Marguerite qui épousa en première noces Joseph Lirette de Cocagne, et en seconde noces, Charles (pinou) LeBlanc de Memramcouk.

Peu de temps après l'arrivée de Joseph Gueguen à Cocagne, sa femme meurt; et après six semaines de veuvage, il convole à un second mariage, vers 1768, avec Marie Caissie, veuve de Pierre Lambourt.

Nous trouvons dans les registres de Cocagne qui commencent en 1800, l'acte de la sépulture de cette Marie Caissie:

"L'an mil huit cent sept, le cinq décembre, par nous prêtre missionnaire soussigné ont été suppléées les cérémonies funéraires au corps de Marie Caissie, femme de Joseph Gueguen âgée de soixante et quinze ans, munie des sacrements de l'église, décédée il y a un mois. Ont été présents: Joseph Gueguen fils et Joseph Gueguen père qui ont déclaré savoir signer.

Joseph Gueguen, sr

Joseph Gueguen, jr

L. Parent, prêtre, Miss.

En peu de registres de nos paroisses trouverons-nous une coïncidence semblable. Le premier acte entré, après celui de la sépulture de sa seconde femme, c'est le troisième mariage du même Joseph Gueguen: "L'an mil huit cent huit, le 19 de février, après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales, pendant trois dimanches consécutifs entre Joseph Gueguen, père, écuyer, juge de paix, résidant dans le village de Cocagne, veuf en seconde noce de Marie Caissie d'une part, et Anne Surette, veuve en première noce de Casimir Melanson, résidente dans le village de l'Aboujagane d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre missionnaire soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage suivant le rit prescrit par notre mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et cela en présence du côté de l'époux, de Michel Babineau son gendre et de

François Hébert son gendre, et du côté de l'épouse, de Michel Babineau et de Joseph Lirette qui ont déclaré ne savoir signé. L'époux seul a signé avec nous.

Joseph Gueguen

L. Parent, prêtre Miss.

Par son éducation soignée, Joseph Gueguen était tout naturellement, après le curé, celui qui écrivait tous les contrats, devant qui s'intruisaient les procès—si jamais il y en eu—En fait de procès ou difficultés à régler, voici ce qu'était la pratique générale chez nos ancêtres. Un différend s'élevait-il entre quelques uns d'entre eux, on référerait la difficulté au curé, ou à un sage de la paroisse, ou aux deux ensemble. Et le jugement prononcé valait mieux alors que ceux de nos cours suprêmes, voire ceux du conseil privé. Cependant, malgré les bonnes dispositions des gens, les affaires devaient se faire légalement; et Joseph Gueguen était l'homme utile, même nécessaire, au milieu des siens.

Outre les titres de juge de paix et de magistrat, sieur Gueguen devait être l'arpenteur des terres ainsi que l'écrivain accrédité pour la correspondance des paroissiens, l'aide essentiel du curé, comme marguillier ou autrement. A tous ces titres joignez celui du chrétien convaincu, du défenseur de la justice, et vous avez dans sieur Joseph Gueguen le citoyen estimé et respecté de tout le monde.

Aidé de son excellente éducation, Joseph Gueguen se livrer au commerce, surtout à l'achat des pelletteries, négoce qu'il mène sur une grande échelle, nous dit la tradition. Malheureusement, pendant la guerre de l'indépendance américaine, des pirates viennent le dévaliser, lui enlevant toutes les fourrures en magasin et l'or qu'ils peuvent trouver. Il n'y avait pas de banques dans ces temps reculés; il fallait garder chez-soi tout son argent. Les vieux de la paroisse nous disaient naguère que sieur Joseph Gueguen était, dans le temps, l'Acadien le plus riche des provinces maritimes.

A part sa langue maternelle qu'il possédait à fond, il savait aussi le Latin, l'Anglais et le Micmac parfaitement. Si bien que l'abbé Sigogne, l'apôtre de la Baie Ste Marie, Nouvelle-Ecosse, et le gouverneur Carleton, de Fredericton, se firent faire par lui chacun

une grammaire de la langue micmaque. Il hérita de la bibliothèque de l'abbé Manach dont on me dit qu'il existait il n'y a pas encore bien longtemps quelques volumes dans la paroisse. Aujourd'hui, ces vieux livres seraient de précieuses reliques reliant le passé au présent.

Pendant que nous rédigeons ce chapitre, la pensée nous obsédait qu'il devait nécessairement exister encore, dans les nombreuses familles descendantes de leur Joseph Gueguen, quelques livres de l'ancien missionnaire, l'abbé Manach.

Ayant déjà posé la question privément à plusieurs paroissiens sans résultat, l'idée nous vint de demander la même chose du haut de la chaire. Après les offices, vite, M. Alphonse P. Goguen, brave jeune homme de la septième génération (Et multiplicabo semen tuum": et je multiplierai votre race), vint me dire qu'il devait y avoir chez-lui un cahier-manuscrit de la main de sieur Joseph Gueguen, son ancêtre. Rendu chez-moi, je cherchai et vous l'apporterai, me dit-il, d'un air bien déterminé de me satisfaire. On furette, en effet, on retourne tous les meubles de la vant, les fièvres étaient tombées dans cette maison et cave à l'attique, malheureusement rien ne fut trouvé. Mais on s'est souvenu que, plusieurs années auparavant, les fièvres étaient tombées dans la maison et que le docteur Lucien Belliveau, médecin de Shédiac, avait ordonné que tout objet non nécessaire fut brûlé. Tel fut le sort, apparemment, du vieux bouquin.

Quel trésor serait aujourd'hui ce manuscrit qui, à ce qu'on nous dit, était assez considérable.

En homme instruit, sieur Joseph Gueguen avait dû, naturellement, jour par jour, entrer dans ce memorandum les faits et gestes, non seulement de l'établissement des Acadiens à Cocagne, mais aussi de son pays natif, la France; de sa rencontre et ses entretiens avec l'abbé Manach; de la décision de ses parents de le confier aux soins du missionnaire; sa traversée de l'Océan, son arrivée à Beauséjour, ses années d'étude au Séminaire de Québec; son séjour sur les Iles de St-Pierre et Miquelon; son retour en Acadie, etc., etc. Ce manuscrit, aujourd'hui, serait pour la grande famille Goguen et toute la paroisse, d'un prix infini.

Pour nous consoler un peu d'une telle perte his-

torique, un autre descendant de la famille, M. Placide (à Ambroise) Goguen, vint, le dimanche suivant, nous dire qu'une de ses soeurs, madame Germain Bourque, demeurant dans la paroisse de Notre-Dame, avait en sa possession quelques uns des livres donnés jadis à sieur Joseph Gueguen par l'abbé Manach. Il nous fallait les voir. Et avec l'obligeance de madame Bourque et les bontés de M. Placide Goguen, qui fit un exprès pour me les procurer, nous avons sur notre table six de ces anciens volumes que nous feuilletons avec le plus grand soin et la plus profonde vénération.

Celui d'entre ces livres qui nous a frappé davantage, c'est un exemplaire de l'Ancien Testament, tout usé et rongé par le temps, ne portant ni millésime ni premières feuilles, bien entendu, puisqu'il lui manque vingt deux époques, ne commençant qu'au chapitre 44ième du prophète Jérémie. Madame Germain Bourque avait raison de nous faire dire, en nous envoyant ces livres, que celui-ci ressemblait plutôt à un livre de Noé.

Coïncidence fortuite mais de douloureuse comparaison, quant aux souffrances et à l'exil soufferts par les Israélites, peuple choisi du Seigneur qui fut emmené captif en Egypte; voici, sur la première page actuelle encore bien lisible de cette précieuse relique, au verset 28 du chapitre précité, ces paroles prophétiques de Jérémie: "Et ceux qui seront échappés de l'épée retourneront du país d'Egypte au país de Judas en fort petit nombre."

N'est-ce pas que cette prophétie de l'Ancien Testament s'est accomplie une seconde fois pour nos malheureux ancêtres, dont sieur Joseph Gueguen se trouvait l'une des victimes?

Les six autres livres portent les titres suivants: Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu; l'Histoire Sainte; Inspiration et Interprétation de la Bible; Histoire de Charles VII, roi de Suède, par Voltaire, en 1333; La Vie du Cardinal Richelieu; La Civilité chrétienne imprimé en 1735.

A part ces volumes précieux, M. Placide Goguen nous apporte deux contrats ou ventes de terre (deeds) faits en faveur de Anselme Gueguen, Germain Gueguen, Hippolyte Gueguen et Severe Gueguen. Le premier contrat cédait aux acheteurs susnommés 203

arpents, pour 75 louis anglais, et fut signé le 5 janvier 1811 et accrédité devant Edward Howard, juge de Paix, à défaut de greffe, semblerait-il.

Cette pièce est écrite de la propre main de sieur Joseph Gueguen. Nous constatons le fait par nombreuses de ses signatures faites dans les registres de la paroisse. Ce lot de terrain avait été pris antérieurement par un nommé Julien Desroche.

Dans le temps, il n'y avait pas de comté de Kent; le comté de Northumberland comprenait tout le territoire ou à peu près de notre comté actuel.

La seconde vente de sieur Joseph Gueguen faite à Sévère Gueguen et à Germain Gueguen, le 4 décembre 1821, comprenait 200 arpents pour 20 louis. Ce contrat fut écrit par G. J. Thompson, juge de Paix. Ici ont voit, par la main tremblante de sieur Joseph Gueguen, que la vieillesse est son partage. Nous constatons aussi qu'à cette dernière date, un office de greffe existait dans le comté, mais que Cocagne était encore compris dans la paroisse civile de Willington.

La tradition nous dit que sieur Joseph Gueguen possédait de vastes terrains, tous du côté sud de la rivière de Cocagne. Et ses logements étaient à peu près où es la famille des Ambroise Goguen; quelques uns veulent qu'il ait demeuré sur le terrain actuel de notre église.

CHAPITRE IV

Sieur Joseph Gueguen baptisait et mariait

Un Acadien ayant un cours d'étude complet, il y a soixante, quatre-vingt ans passés, était chose si rare, parmi nos pères, qu'il vaut la peine d'en préciser les circonstances.

Puissions encore dans "l'écrin" historique de l'abbé Larchevêque:

"Je me suis laissé dire par les anciens de la paroisse que sieur Joseph Gueguen ondoyait les enfants, en l'absence du missionnaire, et qu'il était regardé quasiment comme un prêtre, étant l'homme le plus instruit de son temps".

Ouvrant les vieux registres paroissiaux, vieux bouquins tout défaits mais de plus en plus précieux, nous trouvons à la date du 11 août 1819: "Nous prêtre soussigné avons supplée les cérémonies du baptême à Victoire ondoyée par Joseph Gueguen, née le 15 juin dernier du légitime mariage de Sévère Gueguen laboureur de cette paroisse et de Apoline Saulnier. Présents Thomas Bourque et Marguerite Surette qui ont déclaré ne savoir signer.

Antoine Gagnon, prêtre

M. Placide Gaudet, notre vieux généalogiste acadien, vient nous montrer, preuves en mains, que, "non seulement sieur Joseph Gueguen ondoyait les enfants, à défaut du prêtre, mais mariait les personnes voulant s'unir dans les liens du mariage, et cela plusieurs années avant de venir s'établir à Coganne." La pièce suivante va faire foi de ce que je viens de dire. Dans le procès verbal d'une séance tenue à Halifax, le 9 octobre 1762, on lit ce qui suit:

"Le lieutenant gouverneur dépose devant le conseil une lettre d'un William Allen l'informant qu'il y a, parmi les Acadiens, un nommé Joseph Guigan (sic pour Gueguen) originaire de France, qui a demeuré avec l'abbé Manach tout le temps que celui-ci a habité cette province. Il a été employé en qualité d'interprète des Sauvages de Cumberland (Beauséjour), depuis l'année 1759, remplissant parfois les fonctions de prêtre, tant pour les Français que pour les Sauvages. Le conseil est d'avis que le dit Guigan pourrait être un prêtre déguisé et, en conséquence, recommande que requête soit faite au colonel Foster d'ordonner qu'il soit amené devant le Conseil pour être examiné".

L'extrait suivant pris dans les archives et cité par notre généalogiste, illustre davantage ce qu'il vient de dire: "Le quatre septembre 1762, à défaut de prêtre, Joseph Gueguen, en présence de témoins, unissait dans les liens sacrés du mariage Charles Gautreau, fils de Charles Gautreau et de Marie LeBlanc, et Françoise Bourg, fille de Michel Bourg et de Marguerite Bourgeois". Or, comme ce mariage eut lieu au district de Beauséjour, William Allen en eut connaissance, et on vient de voir ce qu'il fit". M. Gaudet dit qu'il a en sa possession d'autres extraits de mariages faits par sieur Joseph Gueguen.

Sieur Joseph Gueguen, dont les descendants à Cocagne sont très nombreux (formant la sixième ou septième génération) décéda ici le 28 février 1825. Chose étrange, sa sépulture n'est pas entrée dans les registres de la paroisse.

CHAPITRE V

François Arsenault, Jean Bourg et Paul Hébert

La tradition ancestrale nous a laissé beaucoup moins de faits à l'égard des autres premiers colons venus à Cocagne en même temps que sieur Joseph Gueguen. Ceci se comprend. N'ayant aucune instruction, le Petit François Arsenault, beau-père de Joseph Gueguen; Paul Hébert et Jean Bourg étaient simplement des cultivateurs qui ne s'occupaient que de leurs ménages, tandis que Sieur Joseph Gueguen, tout en cultivant lui aussi ses propriétés, s'occupait également de son commerce, faisant venir de Québec les marchandises nécessaires pour le soutien de la nouvelle colonie. De plus, étant magistrat du canton, son nom figurait sur tous les écrits légaux, titres et patentes de terre, etc. C'est pour cette raison que Joseph Gueguen était mieux connu que les autres.

François Arsenault est décédé à Cocagne et fut inhumé, d'après la tradition des anciens, entre l'avant dernière église et l'emplacement où se trouvait jadis la maison du vieux Petit Goguen. Les fondations de cette maison se distinguent encore, en avant du presbytère actuel.

L'enregistrement de son décès ne se rencontre pas à Cocagne. Mais étant marié, autant que nous avons pu découvrir, à Clothilde Haché, nous trouvons un acte de baptême de Dométhilde Arsenault, fille de François Arsenault et de Clothilde Haché à la date du 9 juillet 1815; ce qui porterait à croire que le Petit François Arsenault vivait encore à cette époque.

L'une des filles du Petit François Arsenault, la première femme de Joseph Gueguen, fut enterrée, dit-on, à Belair, quelque distance en montant la rivière. Furent aussi inhumés à Belair Marguerite Ar-

senault, épouse de Paul Hébert et son frère Fidèle Arsenault.

De Paul Hébert nous connaissons peu de chose. Les registres de Cocagne font mention du mariage d'une de ses filles, Madeleine, qui épouse, le 24 novembre 1801, Hippolyte Bourg. Ce mariage est célébré par l'abbé Bédard. Les relations nous font conjecturer qu'il était âgé d'à peu près 27 ans, quand il vint s'établir à Cocagne. Il décéda à Cocagne en 1808. Voici l'acte de sa sépulture :

“L'an mil huit cent huit, le dix-neuf février, par nous prêtre missionnaire soussigné, ont été suppléés les cérémonies funéraires au corps de Paul Hébert cultivateur, décédé il y a trois mois. Ont été présents Joseph Gueguen et Jean Gueguen qui ont déclaré savoir signer.

Joseph Gueguen, père
Joseph Gueguen, fils
L. Parent, prêtre Miss.

Quant à Jean Bourg, les notes historiques se font rares. On prétend qu'il était âgé d'environ 30 ans, quand il vint s'établir à Cocagne. Il était marié à Marie Arsenault. Nous trouvons ici l'acte de baptême d'un de ses fils :

“Le 16 novembre 1800, par nous soussigné a été baptisé sous condition Thomas né le 23 avril du légitime mariage de Jean Bourg laboureur et de Marie Hébert. Le parrain a été Joseph Gueguen et la marraine, Polonie Bourg”.

Ant. Bédard, prêtre miss.

Cet acte de baptême fut le premier enregistré à Cocagne, et par le premier prêtre qui devenait cure de cette paroisse. En 1804, nous trouvons l'acte de baptême d'une de ses filles, Anne née le 9 septembre; et le 25 mars 1808, la sépulture de son fils Fabien. Mais, ce qui est singulier, nous ne trouvons pas l'acte de sépulture du vieux Jean Bourg, de ce vieux pionnier de la première heure.

CHAPITRE VI

Les premiers Missionnaires de Cocagne

L'abbé Le Guerne est vraisemblablement le premier missionnaire qui ait, dans ces temps reculés, visité les Acadiens de Cocagne. En effet, nous avons déjà vu précédemment que l'abbé Le Guerne écrit de Belair, Cocagne, en date du 10 mars 1756, au chevalier Druccour, l'informant que les Acadiens de Cocagne et des autres localités environnantes sont sans pain et exposés aux incursions barbares des Anglais, etc.

Cependant, une autre note des archives canadiennes veut nous dire que l'abbé Le Loutre et le Père Germain, jésuite, ont probablement visité Cocagne avant l'abbé Le Guerne, par le fait que, dans leurs écrits, ils mentionnent le havre de Cocagne, où se réfugiaient les vaisseaux français, et où aussi Boishébert avait établi un détachement d'armée; ceci aurait pris place vers 1749, certainement avant que les Acadiens s'y installent. Il en est de même de l'abbé Manach qui, une fois rentré en France, écrivait à son ancien protégé, Joseph Gueguen. Du reste, demeurant à Beauséjour et à la Baie-Verte, l'abbé Manach aurait bien pu visiter Cocagne, puisque cette dernière localité n'est qu'à une douzaine de lieues de la Baie-Verte. Il lui aurait été facile de venir visiter le Camp de Boishébert.

Les relations nous donnent qu'en octobre 1773, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, notre premier prêtre acadien, écrit de Cocagne à l'évêque de Québec, à propos d'ornements d'église par lui donnés à un Acadien de cette localité, du nom de François Arsenault. Et, selon la teneur de cette lettre, il se repose quelque temps à Cocagne, après avoir visité les centres acadiens de Menoudy, Memramcouk et Petitcodiac. De Cocagne il retourne à la Baie-des-Chaleurs, là où il fait sa résidence. Ses missions étaient semées le long des côtes, à partir de Gaspé jusqu'à la Baie-Verte.

Les régistres de Carleton, lieu de sa résidence, disent que le 7 janvier 1777, l'abbé Bourg revient à Cocagne, où il supplée les cérémonies du baptême à Madeleine, fille de Joseph Gueguen et de Marie Caisie, ondoyée auparavant par Lantime Poirier; égale-

ment à Marie, fille de Joseph Gueguen et de Marie Caissie et endoyée par Jean Bourg. Ces deux enfants étaient deux jumelles. Il y exerce son ministère jusqu'au 17 du même mois.

Après l'abbé Bourg, la desserte de la paroisse est assumée par l'abbé Le Roux établi dans le temps à Memramcouk, jusqu'en 1798, alors que le Rév. Thomas Power vint le remplacer.

M. N. E. Dionne, historien québécois, nous dit que l'abbé de Calonne, vers 1809, fit du ministère dans le Nouveau-Brunswick, et que le comté de Kent fut le principal théâtre de son zèle apostolique. La paroisse de Cocagne, dit le même orateur, conserve encore la mémoire de ce noble frère du premier ministre de Louis XVI.

CHAPITRE VII

La première église de Cocagne

Avant que fut bâtie la première église de Cocagne, en 1798, croit-on, les missionnaires pourvus toujours d'un autel portatif, dans leurs lointaines pérégrinations, entendaient les confessions et disaient la messe dans les maisons des habitants. Et chose à remarquer, la tradition nous dit que, dans les maisons choisies pour la célébration des saints mystères, les enfants y étaient toujours plus recueillis, plus obéissants, tellement ils étaient impressionnés par la grandeur et la solennité de la messe et des autres cérémonies religieuses qui s'y faisaient.

D'après les notes précieuses recueillies en grande partie de la bouche des anciens, par l'abbé Larchevêque, c'est au Rév. Thomas Power, alors curé de Memramcouk, qu'est dévolue la tâche de construire la première chapelle, à Cocagne, du côté sud de la rivière, tout près du grand pont actuel, là où est aujourd'hui la vieille église anglicaine, relique d'un autre âge qui dépare plus qu'elle n'agrémente le village actuel. La date de l'érection de cette chapelle n'est pas connue, mais l'abbé Larchevêque croit que ce fut vers 1798.

A cette époque, la population de la paroisse était peu nombreuse, ne comptant que seize familles, dont il sera intéressant de connaître les noms :

Jean Gueguen, époux de Madeleine Thibodeau.

Joseph Gueguen fils, époux de Anne LeBlanc.

Joseph Gueguen père, époux de Marie Caissie.

Jean-Baptiste Després, époux de Madeleine

Bourg.

Jean Bourg (dit Jeannotte) époux de Marie Arsenault.

Paul Hébert, époux de Marguerite Arsenault.

Joseph Lirette, époux de Marguerite (à Joseph)

Gueguen.

Michel Babineau, époux de Madeleine (à Joseph)

Gueguen.

François Hébert, époux de Henriette (à Joseph)

Gueguen.

Fabien Bourg, époux de Anne Richard.

Jean Hébert, époux de Marie Arsenault.

François Arsenault, époux de Clothilce Gallant.

François (à Olivier) Léger, époux de Rosalie

Bourg.

Jean Bourg fils, époux de Marie Hébert.

Pierre Hébert, époux de Apoline Bourg.

Cette chapelle n'était pas de dimension bien considérable, 25 x 30 pieds ; mais il faut remarquer qu'elle était suffisamment spacieuse pour la population d'alors. On savait se gêner, à cette époque, non seulement dans le boire et le manger, mais encore dans son église et même pour son église.

Avec la foi vive de nos pères, quoiqu'ils fussent tous encore bien pauvres, étant dans les premiers défrichements de leurs terres, on peut être certain que le Père Power n'eut point ou peu de difficulté à ériger ce modeste temple à la gloire de Dieu. La forêt fournissait alors et en abondance les bois de construction. On faisait le choix des beaux arbres, comme Abel des prémices de son troupeau, et les plus habiles, les équarrirent "à la grand'hache" ; d'autres, non moins adroits, sciaient à la "grand scie de long" les superbes pins pour les planches "d'entourage" et finir l'intérieur.

Le terrain sur lequel fut placée la chapelle contenait trois arpents environ, et avait été donné par sieur Joseph Lirette. Mais celui-ci n'en possédant

point le titre légal, un Anglais, quelques années plus tard, en obtint sourdinement la possession, et il fallut transporter l'église dans une autre localité, non loin de là, sur la propriété de sieur Allain Bourgeois, justement, me dit-on, où est aujourd'hui la résidence de M. Elzéar Bourgeois, un descendant de vieux Alain. Ceci avait lieu vers 1815.

La population s'était accrue dans l'interval, et Grand'Digue, la paroisse voisine, s'ouvrait aussi à la colonisation. Les habitants de ces deux missions, vu l'exiguité de la chapelle et en même temps les distances à parcourir pour se rendre à l'église, demandent à se séparer et former deux paroisses distinctes. Du reste, comme cette première chapelle avait été construite particulièrement par les habitants de Cocagne; ceux-ci, vers 1831, transportent la chapelle, sur le pont de glace, et la placent du côté nord de la rivière, sur le terrain où est le presbytère actuel.

L'abbé Antoine Gagnon, qui, alors, desservait Cocagne et Grand'Digue, s'opposait à ce changement, comme nous le verrons plus loin.

CHAPITRE VIII

La seconde église de Cocagne

D'après un précieux document très bien conservé dans les registres de la paroisse et que nous avons sous les yeux, la deuxième église fut commencée au printemps de 1833, par cinquante sept contribuables ou habitants. Voici le document et les signatures y apposées ;

Cocagne—

“Le deux octobre 1833, les habitants de Cocagne ayant résolu de bâtir une église dans leur paroisse, se sont assemblés mercredi chez Joseph Hébert, habitant du lieu, et ont décidé de construire la dite bâtisse sur le cap, dans le vieux village.

Pour preuve de leur consentement, les dits habitants ont signé qu'ils fourniront et payeront tout ce qui sera demandé par leur syndic respectif, lesquels

syndics seront responsables et tiendront un compte exact de ce qui sera contribué par un chacun. Les syndics choisis par le public sont:

Germain Gueguen, Placide Gueguen, Chrisostôme Arsenault, Luc Bro, Joseph Cormier et Siméon Bro.

Les noms des contribuables sont:

Anselme Gueguen	Charlemagne Després
Hippolyte Gueguen	Hippolyte Bourque
Augustin Gueguen	Joseph Hébert
Joseph Allain	Pierre Hébert, sr
Sévère Gueguen	Pierre Hébert, jn
Pierre Gueguen	Auguste Léger
Albert Liret	Joseph Richard
Jean Goguen	Urbain Bro
Pierre Mils	Joseph Breau
Gab. Cormier	François Hébert
Pierre LeBlanc	Lazare Hébert
Joseph Cormier	Georges Bro
Bénoni Gueguen	Charles Suret
Didas Suret	Jean (l'aim.) Suret
Olivier Landry	Jean Bourque
Raphaël LeBlanc	Pierre Bourque
Joseph William	Simon Léger
Bruno Allain	Simon Melanson
Bazile Thibodeau	Fabien Bourque
Joseph Gueguen	Célestin Petitpas
Fidèle Cormier	André Caissy
Cyrile Gueguen	Honoré Després
Anselme Gueguen	Urbain Després
Damién Gueguen	Simon Després
Maximilien Gueguen	Zéphirin Galland

Ici s'impose une réflexion des plus pénibles. Sur 57 noms, deux seulement étaient capables de signer leurs noms. Ce qui montre le triste état dans lequel se trouvaient alors ces pauvres gens. En effet, leur exil, leurs misères et souffrances avaient duré si longtemps, cherchant leurs épouses, leurs enfants et leur patrie, que le flambeau de l'éducation s'était presque entièrement éteint parmi eux.

L'abbé Larchevêque, qui a démoli cette seconde église, en 1896, y a marqué le lieu, non pas d'un "buisson ardent", mais d'un superbe monument entouré d'un parterre de fleurs. Sur ce monument est posé la croix de fer battu d'un élégant modèle qui surmontait le clocher de la vieille église.

CHAPITRE IX

Les curés de Cocagne, depuis 1800 jusqu'à aujourd'hui

Le premier prêtre à desservir St-Pierre de Cocagne régulièrement est l'abbé Antoine Bédard.

Par le registre écrit de sa main et encore assez lisible, quoique le temps y ait mis son empreinte, nous trouvons que l'abbé Bédard, qui se nomme missionnaire, est arrivé dans la paroisse à la fin d'octobre, en l'année 1800. Il écrit sur la feuille blanche du registre qu'il commence :

Cahier destiné à contenir

Les Baptêmes, Mariages et Sépultures du village de Cocagne. Commencé le 1er novembre 1800

Par M. Antoine Bédard, prêtre missionnaire
Depuis la Baie des Winds jusqu'à la Baie-Verte
inclusivement.

Ant. Bédard, prêtre miss.

Le premier acte inscrit par lui est entré le 16 novembre 1800, dont voici l'extrait :

"Le seize novembre dix-huit cent, par nous prêtre missionnaire soussigné a été baptisé sous condition Thomas né le 23 avril du légitime mariage de Jean Bourg laboureur et de Marie Hébert. Le parrain a été Joseph Gueguen et la marraine Polonie Bourg qui ainsi que le père présent ont déclaré ne savoir signer.

Antoine Bédard, prêtre missionnaire

L'inventaire fait par ce digne apôtre du Christ, en prenant charge de la mission, démontre sans en douter la pauvreté des missions acadiennes de ces temps reculés et difficiles, quand il fallait attendre de France les effets à l'usage du culte. Voici cet inventaire dans toute sa simplicité :

- (1) Un ornement complet
- (2) Deux devants d'autel d'indienne
- (3) Deux nappes d'autel
- (4) Un crucifix pour l'autel, et deux autres petits crucifix
- (5) Une croix de procession en bois
- (6) Une petite clochette
- (7) Un pupitre pour le missel

- (8) Huit chandeliers
- (9) Quinze images
- (10) Des cartons d'autel
- (10) Deux aubes, deux cordons, deux amicts, six lavabo et quatre purificateurs
- (12) Un catéchisme à l'usage de l'église
- (13) Deux nappes de communion
- (14) Un surplis
- (15) Trois cadres dorés et deux bouquets de bois dorés "d'argent"
- (16) Un ornement noir
- (17) Un missel et deux burettes de faillance avec l'assiette

A tout prendre, nous trouvons que cette église était encore bien pourvue des choses nécessaires au culte, et qu'il devait y en avoir bien d'autres alors en Acadie auxquelles un mobilier semblable eut été une richesse. Et c'est vraisemblablement la raison d'une église mieux pourvue du nécessaire qui fit de Cocagne le poste central des premiers missionnaires.

L'abbé Bédard desservit Cocagne pendant sept années. Cependant on doit présumer que ce ne furent pas pour ce zélé missionnaire sept années d'abondance; puisque les habitants du lieu ne faisaient que commencer à récolter une partie de leur subsistance; pour le reste de la vie, la pêche et la chasse devaient aider.

Du reste, en ces temps anciens, la pêche du haring était une abondance. On y prenait le homard tout l'été. Pas de lois jadis qui limitassent les saisons. Le bar se pêchait depuis juillet jusqu'à l'automne, ensuite venait l'éperlan. Voulait-on faire un festin, une noce, les huîtres fameuses de la Baie complétaient le menu.

Le deuxième curé de Cocagne fut l'abbé L. Parent qui arrive en 1807 pour y demeurer jusqu'en 1811.

Le premier acte entré par lui dans les registres de la paroisse est le baptême Jean-Baptiste, fils du Petit François Arsenault et de Clothilde Haché.

Dès cette époque, on voit que la population de Cocagne s'accroît assez rapidement. Les registres mentionnent des Lirette, Desroches, Légère, Després, Bro, Surette, Caissie, Williams, Thibodeau, Babineau, Roy, LeBlanc, etc. C'est un signe de progrès et qui s'est maintenu, puisque la paroisse ne fut jamais sans

desservant, à l'exception de deux ans, comme nous le verrons plus loin.

Le premier presbytère a dû être bâti vers ce temps-là; mais les registres n'en disent mot.

Le troisième curé, l'abbé Antoine Gagnon, qui succède à l'abbé Parent, y eut un long règne, de 1811 jusqu'au mois d'août 1842, i-e 31 ans.

Pendant les absences du curé Gagnon, différents prêtres le remplaçaient dans la desserte de la paroisse. Le premier de ces remplacements est l'abbé L. Beau-bien qui n'y fait qu'un baptême, le 28 juin 1812, celui de Laurent Bourg fils de Bénoni Bourg et de Cécile Bourgeois. Quelques baptêmes sont faits par l'abbé Charles Painchaud. En 1816, l'abbé C. J. Primeau y fait quelques baptêmes. Un baptême est fait par l'abbé Ferdinand Govreau, et deux par le Rév. John McDonald.

Le Rév. I. Walsh, missionnaire apostolique comme il se nomme, dessert Cocagne du 20 juillet 1832 jusqu'au 3 juillet 1833.

Un fait particulier se présente ici, pendant le règne de l'abbé Antoine Gagnon. C'est que, à partir du 3 juillet 1833 au 4 février 1835, au delà d'un an et demi, le même registre semble fermé, faute de curé. En février 1835, l'abbé T. Paquet, du village français près de Richibouctou, vient y faire plusieurs baptêmes.

L'explication de ce fait peut probablement se trouver dans une note de l'abbé Larchevêque obtenue sans doute de quelques anciens de la paroisse: à savoir que, comme nous l'avons vu déjà, l'abbé Gagnon peu satisfait de la détermination des paroissiens de Cocagne, de transporter leur église sur le côté nord de la rivière, aurait cessé pour un temps de les desservir, en punition de leur désobéissance.

Il est à présumer que l'abbé Gagnon voyait plus clair et plus loin que ses paroissiens. Il entrevoyait en effet les difficultés dans lesquelles se trouvait le groupe d'Acadiens déjà établis à la Grand'Digue, de se pourvoir immédiatement d'une chapelle, vu le petit nombre et leur peu de richesse. Le transport de la chapelle sur le côté opposé de la rivière les éloignait encore davantage de l'église. Les raisons du curé étaient sérieuses et pleines de conséquences pour l'avenir du groupe situé à Grand'Digue.

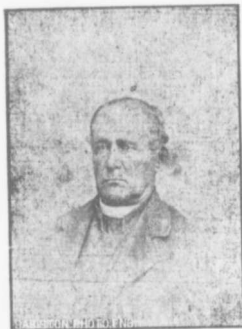
Nous retrouvons cependant l'abbé Gagnon à Cocagne le 25 avril 1835, y continuant son oeuvre jusqu'au 2 juillet 1842.

En septembre de cette même année, l'abbé Julien Rioux devient curé de Cocagne et y exerce son ministère jusqu'en 1845, alors que l'abbé T. M. Turcotte vient le remplacer pour une année seulement, l'abbé Rioux y revient en 1846 et dessert la paroisse jusqu'en 1854.

Pendant les absences du curé Rioux, l'abbé A. Bélanger y fait un peu de ministère.

L'abbé F.-X. Babineau

L'abbé F.-X. Babineau, l'un de nos premiers prêtres acadiens des environs, né à St-Louis de Kent, prend charge de la cure de Cocagne en 1854, mais n'y demeure qu'une année seulement. Il est nommé curé de la paroisse de Ste Thérèse du Cap-Pelé.



L'abbé Antoine Gosselin

1855

Le curé Babineau est remplacé par l'abbé Antoine Gosselin, en 1855.

Par la belle tenue des registres de la paroisse, il est évident que ce digne prêtre apporte beaucoup de soin dans l'exercice de son saint ministère. Tout y semble fait d'une main scrupuleuse. Ce digne prêtre est curé de Cocagne jusqu'en 1862.

L'abbé Henry-L. Berthe

En cette même année, l'abbé Berthe prend char-

ge de la paroisse. Ci-suit l'entête du registre ouvert par lui :

A. M. D. G. & B. M. V.
1862

Avril le 25.

Régitre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Cocagne, St-Antoine, etc.

Henri-L. Berthe, prêtre.

Le premier baptême fait le 15 avril par le curé Berthe est celui de Sarah, fille de Maurice Doucet et de Marie-Blanche Arsenault. Son premier mariage est celui de Raphaël Melanson à Osithe Pellerin. L'abbé Connelly, alors curé de Grand'Digue, y fait un peu de ministère, dans les absences du curé.

L'abbé Antoine Gosselin
1863

Le successeur du curé Berthe est l'abbé Gosselin qui prend la direction de la paroisse pour la seconde fois, en 1863.

L'abbé Gosselin, qui a dépensé toute sa vie sacerdotale au milieu des paroisses acadiennes des environs, s'était identifié d'une manière toute particulière avec notre peuple. Il connaissait tout le monde du village français de Richibouctou jusqu'au Cap-Pelé. C'était le bon Père de tout le monde, estimé et vénéré qu'il était dans toutes ces paroisses.

Un peu excentrique et distrait dans ses dernières



L. J. OUELLET

Vicaire du Père Gosselin

années, il cachait cependant sous un extérieur un peu rustique, toute l'ancienne vivacité de son esprit : à tel point que quiconque s'avisait de le plaisanter, sortait toujours de la joute plus ou moins déconfit. Pendant son séjour à Cocagne, l'abbé Joseph Ouellet, aujourd'hui le vénéré et ancien curé de Mont-Carmel de Kent, dont les 78 ans ne semblent pas encore passer trop lourdement, étant alors jeune prêtre et l'assistant du vieux curé, fit un peu de ministère dans la paroisse.

D'après les souvenirs précis de M. Calixte Gouguen, vénérable septuagénaire de la paroisse et de M. Fidèle Daigle, le presbytère actuel fut construit en 1869, par le curé Gosselin, qui avait alors comme assistant le Père J. M. Vannier.

Celui qui prit le contrat de construction est encore en pleine santé, quoiqu'il passe les quatre-vingt ans. Il réside au Cap de Cocagne, mais dans la paroisse de Grand'Digue. Le contrat était de un mille dollars réparties entre les habitants, à raison de quatre piastres par famille. Ce qui est frappant, il y avait dans le temps la même population d'aujourd'hui; déduction faite, cependant, d'un certain nombre de familles, vingt cinq environ, cédées à Notre-Dame, il y a quelques vingt ans passés.

Nous ferons remarquer que l'ouvrage de menuiserie dénote la grande habilité du constructeur, vu qu'alors il n'y avait point de manufactures de bois; tout se faisait à la main. Nous y voyons des assemblages de panneaux d'une parfaite exécution, et qui, aujourd'hui encore, feraient honneur à nos premiers ouvriers.

Ayant résigné sa cure quelques années avant sa mort, le Père Gosselin vivait paisiblement dans sa maison tout à côté du presbytère actuel de Grand'Digue. Il y décéda le 26 novembre 1875. La piété des paroissiens lui éleva un superbe monument. Un souvenir impérissable de vénération est attaché au nom du saint prêtre. Le dernier acte entré de la main tremblante déjà du vénérable vieillard, est le baptême de Thomas Williams, le 8 janvier 1871.

Le Père J.-M. Vannier

1871

Note d'explication.—Nous ferons remarquer que,

avant la venue des Pères Sainte-Croix à Memram-
couk, en 1864, l'habitude générale, dans nos environs,
était d'appeler tous les prêtres du nom de Monsieur.
Le prestige des Pères était si prononcé; on parlait
tant du bon Père Lefèbvre, de ses prédications admi-
rables, etc., qu'on finit par se familiariser avec le nom
de Père, et le mot passa à tous les prêtres d'ici comme
de toute l'Acadie.

C'est le Père Vannier qui succède au Père Gosse-
lin, à Cocagne. Il y exerce son ministère jusqu'au 7
septembre 1876. Pendant ses absences de la paroisse,
le Père R. L. Kox vient y faire du ministère par-
ci par-là. Le Père Baudet, C. S. C., alors curé de
Grand'Digue, vient faire aussi quelques baptêmes.



Le Père J. Bazoge, C. S. C. ▼
1876

Le curé suivant de la paroisse est le Père J. Ba-
zoge qui arrive à l'automne de 1876.

Ici, pendant le séjour du bon Père Bazoge, se rat-
tache un souvenir de l'université St-Joseph, par le
fait que différents de ses prêtres venaient aider le
curé dans ses fonctions curiales: le Père Lefèbvre
(Supérieur du Collège), L. N. Larche, F.-X. Colleret-
te, J. C. Ethier, J. Girard, L. J. O. Lecours, Phillas F.
Bourgeois, W. McKinnon et Alfred Roy; ce dernier
étant aujourd'hui le Provincial de la Communauté de

Ste Croix, dans le Canada.



Le Père F.-X. Cormier
1885

En octobre de la même année, le Père Cormier laisse la paroisse du Village de Richibouctou pour venir prendre charge de celle de Cocagne.

Son premier acte entré ici, le 2 octobre 1885, est la sépulture de Victor LeBlanc âgé de 80 ans, et époux de Adèle Marmeau. Ce Victor LeBlanc appartenait à Arichat, Cap-Breton.

La troisième église de Cocagne

Un an après son arrivée dans la paroisse, voyant l'exiguité de la vieille église, sur laquelle l'emprunte des années était très visible, le Père Cormier commença à faire préparer des matériaux pour la construction d'un nouveau temple.

Selon les plans, très bien faits d'ailleurs, par M. Sylvain R. Gaudet, encore plein de vie et de santé, à Memramcouk, cette église devait avoir dans les quinze pieds plus long, avec largeur et hauteur proportionnées, qu'elle eut en réalité.

Trouvant ces plans de trop grande dimension, à cause surtout des plus grandes dépenses que devait encourir la construction, les paroissiens, au dire du Père Cormier lui-même, demandent d'en diminuer la grandeur; ce qui fut fait. On coupe sur la longueur, sur la largeur et sur la hauteur: si bien ou si mal qu'on s'aperçoit mais trop tard que l'édifice manque non seulement de bonne proportion, mais aussi d'espace suffisant pour asseoir convenablement la population d'alors qui passait les deux cent familles.

En homme pratique, le Père Cormier qui n'était pas à son premier essai dans les constructions, dès l'année d'avant, organise les travaux futurs. Il répartit le bois de charpente, le montant de billots voulus pour planches, etc., entre les districts de la paroisse, et le tout marcha assez rondement. Si bien qu'au printemps de 1888, ainsi que nous le voyons sur la pierre angulaire, on prépare les fondations, la charpente est levée, couverte en planchés et le toit posé le même automne. Les travaux extérieurs et intérieurs sont continués les étés suivants. De sorte que, en août 1892, l'église est entièrement terminée.

Le 17 août de la même année, la dédicace en est faite par le curé lui-même. Ci-suit l'entrée ou procès verbal de l'imposante cérémonie:

"Ce dix-sept août, mil huit cent quatre-vingt-douze, nous prêtre soussigné, après avoir obtenu les facultés "ad hoc" de Monseigneur Jean Sweeney, évêque de St-Jean, avons béni solennellement la troisième église de Cocagne, en présence d'un grand concours de peuple et de plusieurs membres du clergé qui ont signé avec nous.

Cette église a 89 pieds de longueur et 56 pieds de largeur. Elle a été commencée en août 1888 et terminée le 14 août 1892. Les plans ont été donnés par M. Sylvain R. Gaudet de Memramcouk. L'ouvrage de pierre a été exécuté par Bénoni LeBlanc et Judes Dupuis. Le piquage est fait par Fabien LeBlanc, et le "plâtrage" par Benoît Cormier du Barachois. L'ouvrage de menuiserie a été fait par Hippolyte Cormier, maître-charpentier, Damien Cormier, Philippe Cormier, David Richard, Philippe Goguen, Fidèle Melanson, David Goguen et Pierre Arsenault. Le coût de cette église est d'environ \$7000.00 qui étaient tout payées quand l'église a été terminée.

Il y a à peu près deux cent familles de "fournisseurs". Sermon de circonstance par le Père Lefèbvre.

F.-X. Cormier, curé

C. Lefèbvre, Supérieur

J.-A. Larchevêque, vicaire

E.-N. Massé, curé de Grand'Digue

L.-A. Massé, West Farnham

L.-N. Pelletier, Ste-Anne de la Po-
catière

L'église achevée, le Père Cormier trouve encore quelque chose pour occuper ses loisirs. Il démolit une vieille mesure de grange et en bâtit une grande et belle. Les terrains aussi reçurent ses soins. Le Père Cormier avait donc travaillé avec grand zèle à Cocagne. Il est parti de la paroisse en mai 1894, avec une santé chancelante, emportant les regrets et la vive reconnaissance de tous ses paroissiens. Ce digne prêtre fut toute sa vie durant un travailleur zélé et un grand patriote.

Le Père Larchevêque

1894

Le Père Larchevêque, qui était vicaire ici depuis 1892, prend charge de la paroisse le 6 mai. Le même jour, il baptise Marie-Elise enfant de Cyrille Cormier et de Ursule Martin.

Pendant ses 22 ans, comme curé de St-Pierre de Cocagne, nombreuses sont les améliorations faites par le Père Larchevêque. Sa première tâche est l'achat d'une magnifique cloche de quinze cent livres qui devait monter dans le beffroi comme compagne de la vieille cloche depuis si longtemps seule, et lui aider à rehausser les solennités futures. Malheureusement, la tonalité de l'ancienne cloche avait été oubliée, et, aujourd'hui, les deux cloches en branle manquent plutôt d'harmonie.

En 1896, le curé Larchevêque, avec le goût exquis qu'on lui connaît, tire un beau plan d'embellissement du terrain là où était l'ancienne ou deuxième église qu'on venait de démolir. Ce lot de terre entouré d'une belle clôture, il y installe un superbe monument surmonté de la croix de l'ancienne église. D'une main d'artiste il remplit les panneaux de ce monument de souvenirs historiques se rattachant à

la longue existence de la paroisse.

En 1900, vu l'augmentation de la population de la paroisse, le Père Larchevêque, de concert avec les gens, décide d'agrandir l'église et en remodeler l'intérieur.

Pour arriver à quelque chose de pratique et d'élégant, il a fallu refaire tout le style de l'intérieur en un gothique assez bien suivi. Le curé étant lui-même architecte et décorateur, fit si bel et si bel qu'aujourd'hui l'église de Cocagne figure entre les plus élégantes des provinces maritimes. Il a fait lui-même les peintures sur toile qui remplissent si harmonieusement les panneaux de la voûte.

Il y a dans le sanctuaire quatre superbes tableaux à l'huile: Le Saint Rosaire, Sacré-Coeur, l'Assomption de la Sainte Vierge, ces trois-ci peints par René Belliveau, de Montréal, en 1908. Celui du patron de l'église, St-Pierre, retouché par le même artiste est d'une exquise beauté.

La sacristie eut aussi sa retouche artistique. De trop petite dimension et par trop simple en fait d'architecture, elle ne correspondait plus au besoin du peuple ni à la beauté de l'église. Elle fut donc agrandie et l'intérieur fait tout à neuf et sur un plan des plus élégants. C'est vraiment la plus belle sacristie de tous les environs. Elle porte le nom de Chapelle de Ste Anne, c'est dire que les Dames de Ste Anne de la paroisse ont un superbe local pour leurs réunions mensuelles.

Le curé Larchevêque donna aussi ses soins au cimetière, la paroisse des morts, là où dorment tant de nos nobles ancêtres. Il le fait d'abord agrandir, achetant du voisin, M. Edouard Després, un lopin de terre; et il procure également à la fabrique quatre autres arpents de terre du côté ouest de l'église.

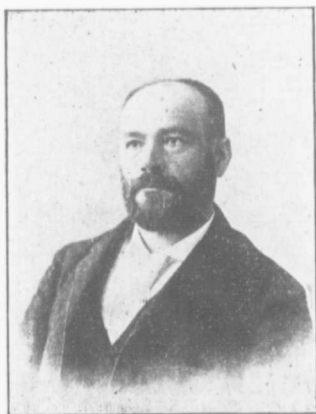
Une autre initiative de progrès du Père Larchevêque fut le mouvement créé en faveur du détournement du chemin public et le faire passer devant l'église. Pour arriver à l'église, par l'ancienne voie, l'étranger s'engageait dans une espèce de labyrinthe qui semblait l'éloigner plutôt que le conduire vers l'église, tellement il fallait faire de détours. Aujourd'hui, une magnifique avenue permet aux voitures une facile et agréable arrivée à l'église, des deux côtés.

Le presbytère, relique du moyen âge de la paroisse, avait besoin, lui aussi, de réparations. Le curé y voit, l'agrémentant en même temps d'une veranda, sur les trois principales faces, renouvelant également tout l'intérieur ; et il fait aussi beaucoup d'autres améliorations matérielles dont a bénéficié la paroisse.

Pendant ses 22 années passées à Cocagne, le Père Larchevêque y a travaillé avec goût et courage. La paroisse lui doit donc une éternelle reconnaissance. Il a laissé Cocagne en octobre 1916, pour aller prendre charge de la paroisse de St-Jacques de Scoudouc.

D.-F. Léger, curé de Cocagne.

Ce 15 avril, 1920.



AUGUSTE-T. LEGER,
enfant de la paroisse

et le député actuel du comté de Kent
au fédéral

Voici, par le recensement que nous avons fait en 1916, de la paroisse de Cocagne:

Le nombre d'âmes par district

Sud de la Rivière.....	249
La Barre (tout le chemin).....	519
Nord de la Rivière.....	287
Chemin de la Poste.....	152
Village des Breau.....	73
Village de l'église.....	223
L'Ile St-Joseph.....	36

1539 âmes

Le nombre de familles par district

Sud de la Rivière.....	43
La Barre (tout le chemin).....	84
Nord de la Rivière.....	45
Chemin de la Poste.....	29
Village des Breau.....	11
Village de l'église.....	40
L'Ile St-Joseph.....	6

258 familles

A. M. D. G.

